

Image not found or type unknown



Droits de mutation lors d'un divorce

Par **ravachol**, le **01/02/2016** à **19:22**

BONJOUR

en cas de cession d'une partie d'un bien lors d'un divorce
les droits de mutation s'appliquent -ils sur la totalité de la valeur du bien, bâti et terrain ou sur
l'unique partie rétrocédée le terrain?

MERCI